



QUARANTE-HUITIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

WHA48.14

Point 22 de l'ordre du jour

12 mai 1995

Adaptation de l'OMS aux changements mondiaux : révision de la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé

La Quarante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé,

Notant que l'Organisation mondiale de la Santé célébrera en 1998 son cinquantième anniversaire, événement qui fera date dans son histoire;

Notant l'évolution notable du système international et de la composition de l'Organisation au cours de ces dernières années;

Notant l'adaptation de l'OMS aux changements mondiaux et ses profondes répercussions sur l'Organisation, dont certaines pourraient dépasser son cadre juridique actuel;

Notant que la Constitution n'a pas été réexaminée à fond depuis son entrée en vigueur en 1948;

Reconnaissant la nécessité d'une révision de la Constitution pour que l'Organisation puisse faire face aux problèmes sanitaires internationaux qui vont se poser à la fin du XX^e siècle et au-delà;

1. DEMANDE au Conseil exécutif d'examiner à sa quatre-vingt-seizième session si tous les éléments de la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé demeurent appropriés et pertinents et, au cas où le Conseil exécutif déciderait qu'il est nécessaire de réviser la Constitution, d'examiner le meilleur moyen de s'acquitter de cette tâche;
2. PRIE le Directeur général de faire rapport à la Quarante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé en 1996 sur le suivi de cette question.

Douzième séance plénière, 12 mai 1995
A48/VR/12

= = =